



Modalités d'inscription

Séjours MMV en Locations – année 2013

Pour ces séjours, il n'y a pas de conditions de ressources, néanmoins, vous devez joindre votre avis de référence fiscale 2011. Les inscriptions sont acceptées **jusqu'à épuisement des allotements**.

Les tarifs indiqués sont valables que durant la période d'inscription indiquée sur notre site.

L'assurance annulation est optionnelle, selon les conditions spécifiques (maladies...) de l'assureur. Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de notre partenaire L'européenne d'Assurance : <http://www.leassur.com/>

Votre séjour doit être **réglé intégralement** lors votre inscription.

Il vous appartient de respecter le délai pour l'envoi de votre dossier accompagné des pièces suivantes :

- Fiche d'adhésion signée **comme il est indiqué sur la fiche d'adhésion 2013**.
- Fiche de Réservation dûment renseigné, et, comportant un numéro de téléphone mobile
- Le montant du séjour en chèque à l'ordre de l'APASSI + 20 euros de Frais de gestion par logement
- Fiche de renseignements
- Fiche modalités d'inscription dûment signée et avec la copie du dernier bulletin de salaire
- Copie de la pièce d'identité du réservataire.
- Le cas échéant, la majoration de 70€ **concernant les réservataires extérieurs de la fonction publique**.

Dans tous les cas, pour ce séjour, seuls les dossiers complets seront acceptés dans la limite des places disponibles. Les demandes incomplètes seront retournées 8 jours après réception. Votre règlement et votre dossier doit nous parvenir **au plus tard 5 jours après notre accord**. Il est strictement interdit de revendre nos séjours. Tous changements de noms ou transfert de la location à une tierce personne ne peut se faire sans notre approbation au préalable. **Aucune inscription ne sera acceptée sans notre accord préalable par email**. En cas de surséjour, nous vous proposerons une autre destination, et, en cas de refus de votre part, nous vous rembourserons le montant du séjour si celui-ci est soldé.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation d'un séjour l'APASSI retiendra les pourcentages de débits ci-après :

De l'acceptation Jusqu'à 45 jours avant le début du séjour	: 50 %
De 44 à 21 jours avant le début du séjour	: 75 %
Moins de 21 jours avant le début du séjour	: 100 %

Les documents du séjour seront envoyés par email 10 jours avant la date de début du séjour.

Déclare avoir pris connaissance des tarifs figurant sur le site de l'APASSI ainsi que des conditions et des modalités d'inscription spécifiées ci-dessus.

Nom : **Date :** **« lu et approuvé »** **Signature :**
Prénom :
N° Adhérent :